

Compte-rendu du Conseil des écoles de Jarnouzeau et de St Laurent de Cognac du 8 février 2019

Participants		
Représentants des parents d'élèves : M ^{me} PROUX, M. FONTAGNE et M. LALUE Excusés : M ^{me} LACHAUD, M. BERGIER et M. GAUFRIAU	Enseignants : M. DUBAELE, directeur de l'école élémentaire M ^{me} WEISS, directrice de l'école maternelle de Jarnouzeau M. ROLLET, enseignant	Mairie : M. CHOLLET, Maire Mme Coulange, conseillère municipale chargée des écoles IEN : M. LAPEGUE (excusé)
Président : M. DUBAELE		Secrétaire : M. ROLLET

Ordre du jour :
<ul style="list-style-type: none"> • Lecture du procès verbal de la précédente réunion • Aménagements extérieurs et travaux • Budget • Restauration • Sécurité et hygiène • Transport • Organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2019 • Questions diverses

➤ Les différents points à l'ordre du jour sont abordés au cours de la lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Aménagements extérieurs et travaux
<p><i>École maternelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Travaux réalisés :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pose du couvercle en acier au-dessus de la trappe d'accès à la fosse et mise à niveau de la terre. ○ Réparation de toutes les anomalies constatées lors de la clôture du chantier des nouveaux sanitaires (voir précédent compte-rendu). ○ Rehausse du bouton commandant l'ouverture du portillon. ○ Installation de verrous dans le dortoir qui est le lieu de mise à l'abri. • <u>Demande de travaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Trouver une solution pour éviter tous les monticules de terre dus à la présence de taupes dans le pré. ○ Consolidation du brise-vue derrière la cabane. ○ Fixation du banc qui se trouve près de la cabane. ○ Remise en état de la sonnerie du téléphone, sous le préau. ○ Pose d'un joint en silicone autour de l'évier de la cuisine.
<p><i>École élémentaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Travaux effectués :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Installation de verrous dans les salles de classe qui servent de lieu de mise à l'abri. ○ Vérification du radiateur de la salle informatique. ○ Au niveau des nouveaux sanitaires : <ul style="list-style-type: none"> . Réglage du détecteur de présence qui commande l'éclairage du WC. . Installation d'un filet à mailles très fines, du haut du sanitaire jusqu'aux poutres du préau pour éviter que les balles et volants restent coincés sur le dessus du bloc WC. Ce dispositif se révèle très efficace.

• Demande de travaux :

- Dans le WC handicapé du préau :
 - . Installation d'un distributeur de papier essuie-mains et d'un distributeur de savon
 - . Pose d'un second miroir à hauteur d'adulte
 - . En l'absence d'aération et de chauffage d'appoint, le sol n'arrive pas à sécher et la porte a encore gonflé : M. Chollet confirme que les devis sont en cours et que ces travaux seront réalisés prochainement.
- Dans les autres WC :
 - . Réparation d'une fuite d'eau au niveau des WC filles (celui du milieu)
 - . Vérification et réparation du groom de la porte des WC garçons car de l'huile goutte sur la porte et le sol
- Pose de câbles qui maintiennent les stores, jusqu'au niveau supérieur de la partie occultée, dans les trois salles : les enseignants renouvellent leur demande d'étude d'une solution par les employés municipaux.

Budget

École maternelle

Changement des bulgottes de la cantine car ils sont très abîmés.
Achat d'un nouveau thermomètre pour le réfrigérateur car l'ancien est cassé.
Réparation ou changement de l'aspirateur qui ne fonctionne plus.

École élémentaire

Renouvellement du matériel informatique : un plan numérique de financement est proposé par l'Etat à hauteur de 50% avec un plafond : La Municipalité proposant de s'engager pour un montant de 4000€, un dossier de candidature a donc été déposé pour envisager un équipement pour un budget de 8000 € : il s'agirait d'une classe mobile (d'une classe à l'autre) d'une quinzaine de portables qui se rechargent sur un charriot.

Écoles maternelle et élémentaire

La Communauté d'Agglomération Grand Cognac qui finance déjà le transport des classes de CP, CE1 et CM1 au centre aquatique X'EAU de Châteaubernard, a proposé pour les autres classes, un plan de financement pour des déplacements culturels. Mme Weiss a obtenu un accord pour participer avec sa classe à 2 ateliers à la médiathèque de Cognac (un fait et le second à venir).

M. Rollet explique que le cycle de natation (10 séances) a commencé début janvier pour les 22 CP/CE1/CM1 : les séances se déroulent dans de très bonnes conditions avec pour objectif final la validation du Certificat d'aisance aquatique pour les plus jeunes et l'obtention de l'ASSN (Attestation Scolaire Savoir Nager) avant la fin du cycle 3 (CM1 ou 6^{ème}).

Restauration scolaire

M. Chollet informe le conseil que le marché avec Scolarest arrivant à échéance au 31 décembre 2018, la Municipalité a renouvelé le contrat pour 3 ans. Il rappelle que la commune prend en charge 25 % du tarif du repas enfant et informe que ces tarifs augmenteront au 1^{er} mars 2019.
A compter du lundi 11 février Mme Charlassier sera recrutée via l'ADRESS (en remplacement de Mélanie) : titulaire du Baffa celle-ci resterait en poste jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Garderie

Finalement Mme Cadillon et Sylvie effectuent la surveillance de la totalité des enfants dans la seule cantine.
Rappel : pour la garderie du mercredi après-midi, les parents doivent inscrire leur enfant une semaine à l'avance et au plus tard le mardi (et non pas le mercredi matin !) dans un souci d'organisation efficace du service.

Transport

Suite au questionnement de M. Bergier quant à l'absence de sièges auto dans le bus, M. Chollet confirme que la Mairie est en règle, sans quoi l'assurance ne validerait pas le contrat.

Sécurité et hygiène

Suite à la visite à l'école élémentaire d'un gendarme en charge de la sécurité des bâtiments, ses recommandations en terme de sécurité vont être étudiées par le Conseil Municipal.

Concernant l'hygiène, les enseignants posent la question des problèmes d'hygiène chez certains élèves qui se répercutent sur leur bien-être et parfois sur leur intégration dans la classe. Se pose la difficulté d'en faire prendre conscience aux parents concernés.

Organisation de la semaine scolaire

M. Chollet fait part de son incertitude quant au maintien de la semaine à 4,5 jours pour la prochaine rentrée scolaire et quant à son financement par la Municipalité.

Les représentants de parents d'élèves pensaient pouvoir connaître, ce soir, l'avis du Conseil Municipal. Ils ne peuvent pas se prononcer au nom des parents sans les avoir au préalable informés et consultés pour connaître leur avis. Décision est donc prise de les consulter avant mi-février sous forme d'un sondage avec 2 propositions de semaine scolaire. Ils rappellent qu'une très large majorité de parents (82%) s'était prononcée l'an dernier pour la semaine à 4,5 jours et craignent qu'un retour à 4 jours, sans garderie le mercredi, entraîne une désaffection des écoles de la commune. Les résultats de cette consultation seront transmis à la Mairie pour information et un conseil exceptionnel des écoles pourrait se tenir dans les prochaines semaines afin qu'une décision soit prise pour l'organisation de la prochaine rentrée scolaire.

Par ailleurs, M. Chollet annonce son intention de demander une participation financière aux communes dont des élèves sont scolarisés à St Laurent.

Questions diverses

Projet de regroupement d'écoles

Alors que s'opèrent des regroupements d'écoles autour de Saintes, le Maire de Chérac souhaite construire un projet de regroupement des écoles de sa commune avec Louzac/St André et St Laurent de Cognac/Jarnouzeau pour la rentrée 2020. M. Chollet explique que 4 réunions d'élus ont déjà été organisées, dont une avec les inspecteurs de Saintes et de Cognac. Une visite des sites, avec 3 élus par commune, est programmée prochainement. Les enseignants et les parents obtiennent l'assurance du maire qu'ils seront associés en temps voulu avec les membres des autres écoles concernés. Les parents font part de leurs craintes car ce regroupement entraînerait automatiquement des fermetures de sites, des trajets plus longs pour les enfants et donc des inscriptions probables d'élèves à Cognac mais aussi des effectifs de classe plus élevés.

Affichage menu cantine

Un parent signale que le menu de cantine n'a pas été affiché au tableau, lors de la dernière période.

M. Dubaele précise que suite à un précédent épisode, cette tâche était assurée par le personnel communal qui reçoit les menus de la part de la mairie. Mais suite aux multiples changements de personnel, il y a eu un oubli. Il se chargera lui-même de l'affichage pour les prochaines périodes.

Changement régulier de personnel à St Laurent

Un parent souhaite savoir pour quelles raisons le personnel encadrant les temps de cantine et de garderie le mercredi change régulièrement. Différents facteurs expliquent cette instabilité selon M. le Maire : manque de motivation pour un profil de poste qui demande polyvalence (surveillance, ménage, animation) et disponibilité (3 plages horaires en journée), coûts engendrés par ces déplacements, difficulté à trouver une personne titulaire du BAFA, aléas de la vie (congé maladie, maternité...). Nonobstant ces contraintes, la municipalité tente de gérer au mieux cette gestion de personnel et espère que l'arrivée de Mme Charlassier apportera un équilibre, dans l'intérêt de tous.

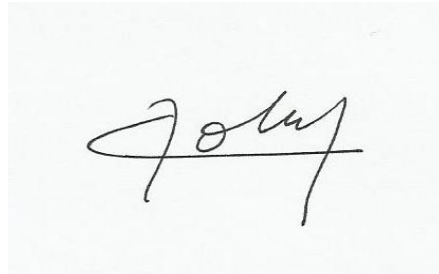
La séance est levée à 21h

Fait à Saint Laurent de Cognac, le 28 février 2019

Le Président du Conseil d'École
M. DUBAELE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Dubaele', written in a cursive style.

Le secrétaire de séance
M' ROLLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M' Rollet', written in a cursive style.